Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'administration **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue** **Adresse : 78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par : Chrystelle Benbouazza** **Tél : 01.49.55.55.10** **Fax : 01.49.55.59.31** **Réf. interne : Nprogramme2004**	**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche** **Sous-direction de la politique des formations, de l'enseignement général, technologique et professionnel** **Bureau de la Formation des Personnels et de l'information** **Adresse : 1, Ter Avenue de Lowendal** **75349 PARIS 07 SP** **Suivi par : Agnès Rimbert** **Tél : 01.49.55.51.97** **Fax : 01.49.55.56.17** **Réf. interne : NS dger dga 2003**

NOTE DE SERVICE

DGA/SDDPRS/N2003-1301

DGER/POFEGTP/N2003-2070

Date : 06 OCTOBRE 2003

Date de mise en application :immédiate

Nombre d'annexes : 2

Objet : Programme national de formation continue 2004.

Résumé : La présente note a pour objectifs d'informer les agents de la parution du **programme national de formation continue DGA / DGER 2004** uniquement sous forme électronique et de leur expliquer comment y accéder. Elle permet aussi de rappeler les modalités d'inscription.

MOTS-CLES : formation - programme

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Établissements d'enseignement Établissements publics DIREN Inspection de l'enseignement agricole	Pour information : Organisations syndicales

La politique de formation continue des personnels du ministère a pour finalité l'acquisition, le développement et l'actualisation des compétences nécessaires à chacun pour exercer efficacement les missions qui sont les siennes. Elle contribue également à la modernisation de l'Etat dans l'évolution des ses métiers pour qu'il améliore constamment la qualité de ses services. Elément indispensable de la politique de gestion des compétences de notre communauté de travail, la formation constitue aussi un levier de développement personnel dont chacun peut tirer profit pour son propre projet.

Le programme national de formation continue est préparé conjointement par la DGA et la DGER. Il comprend comme toutes les autres années des actions communes ouvertes aux publics de l'administration centrale, des services déconcentrés et de l'enseignement agricole.

Afin de valoriser et d'utiliser pleinement les technologies de l'information et de la communication, le programme national 2004 est diffusé uniquement en ligne.

En ce qui concerne la DGA, le programme national est élaboré au terme d'un recueil des besoins de formation pour les personnels et les services (administration centrale et services déconcentrés). L'analyse permet, au bureau de la formation continue, de préparer, la note d'orientation qui a pour finalité d'indiquer les grandes priorités ou évolutions des politiques du ministère à prendre en compte pour l'élaboration des programmes de formation continue national et régionaux.

Cette note est présentée au comité d'orientation présidé par le Directeur Général de l'Administration. Ce comité a pour objectifs d'améliorer l'information sur la politique de formation continue et de dégager des orientations politiques stratégiques et des priorités pour l'année à venir.

Les réponses les mieux adaptées proposées par les établissements d'enseignement dépendant du ministère, traduites en stages de formation, sont reprises dans le programme national.

Ce programme comprend différentes actions de formation répertoriées en grandes rubriques (domaines) et sous rubriques (thèmes) qui sont prévus dans EPICEA. Vous trouverez joint à cette note la liste de ces rubriques et sous-rubriques.

Le programme national sera complété régulièrement par d'autres actions proposées par le bureau FORMCO. Les informations seront également données par notes de service complémentaires.

Tous les agents en fonction dans les services du ministère ont accès gratuitement à ces stages. Seuls les frais de déplacement sont à la charge de la structure d'affectation.

Pour la première année, ce programme ne sera plus édité sous forme papier. Il sera mis en ligne, consultable sur le site de la formation continue accessible par INTRAGRI rubrique FORMCO ou par internet : **www.formco.agriculture.gouv.fr**.

Le programme national figure à la rubrique « Offre de formation ». Cette rubrique comporte un lien avec le site educagri.fr

Pour s'inscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription « Comment s'inscrire » que vous pouvez télécharger sur le site FORMCO, à la rubrique « Suivre une formation ». Cette fiche est alors envoyée exclusivement à la structure organisatrice du stage.

En ce qui concerne la DGER, le PNF 2004 est exclusivement diffusé sur le site **educagri.fr**.

POURQUOI ?

Les changements à venir dans l'enseignement agricole par le fort renouvellement des générations des personnels, l'évolution constante des référentiels et programmes de formation, la professionnalisation de tous les acteurs de

l'enseignement agricole nécessitent un dispositif de formation continue performant afin de partager une culture commune et que la formation tout au long de la vie devienne une réalité.

L'usage d'un support moderne et surtout évolutif permet d'avoir un dispositif souple qui puisse informer rapidement, sans exception, tous les personnels en EPLEFPA de la mise en œuvre d'une action de formation en appui à l'application immédiate de nouvelles dispositions. Et plus généralement, il s'agit de transmettre une information unique et toujours à jour.

Choisir en exclusivité le support électronique pour porter à la connaissance des personnels les actions de formation programmées nous permet ainsi de répondre à la demande de réactivité du dispositif de formation continue.

De plus, mettre en relation les agents et les écoles organisatrices des stages pour des compléments d'information rapides est gage d'une meilleure réussite de notre dispositif.
Ainsi nous pourrons développer progressivement l'approche réponse – formation au service des agents et de l'institution grâce aux savoir-faire des établissements publics nationaux et des écoles de l'enseignement supérieur. Ces deux pôles contribuent à la richesse et à la spécificité de l'enseignement agricole.

COMMENT INFORMER pour accompagner ce changement?
La parution du programme sur le site educagri.fr est réalisée depuis le 15 septembre 2003 afin que les personnels bénéficient d'une période plus importante de consultation du programme national « se former en 2004 » de la DGER. La durée de consultation avant la période d'inscription passe donc de deux à six semaines.

Dans cette perspective, il est important d'une part, d'informer les agents de la communauté de travail des établissements publics en l'accompagnant de l'animation adaptée aux échelons local et régional et, d'autre part, de rendre accessible notre site Internet par la mise à disposition facilitée, pour tous les personnels, du matériel informatique approprié.
Tous les acteurs en charge du dispositif de formation continue auront pour objectif de favoriser l'accès aux programmes diffusés sur les sites Internet du Ministère. Toute animation basée sur une approche de proximité avec l'agent ou groupe d'agents sera à privilégier.

Dès le jour de la mise en ligne, les agents sont invités à prendre connaissance du PNF « se former en 2004 » grâce à un message « flash » diffusé sur l'ensemble du réseau informatique de l'enseignement agricole.
Pour faciliter l'information autour du dispositif de formation continue chaque chef d'établissement est destinataire de la liste des actions de formation retenues dans le PNF 2004.

La réussite de ce changement, presque de l'ordre du culturel dans nos pratiques, est bien entendu conditionnée par la mise à disposition de matériel permettant l'accès à Internet par tous les agents dans les centres constitutifs des établissements, dans l'ensemble des sites.

Les PRF, en complémentarité avec le PNF proposeront, si besoin est, la formation adaptée afin que chaque agent puisse acquérir l'autonomie nécessaire à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

QUELLES INFORMATIONS sur le SITE?
Depuis sa mise en service il y a quatre ans, la présentation de la formation continue sur le site educagri.fr s'est progressivement améliorée. Elle permet aujourd'hui une meilleure lisibilité de l'offre de formation et de l'ensemble du dispositif de formation du MAAPAR .

La page d'accueil présente trois rubriques :
-découvrir par :
- le texte introductif des Directeurs Généraux de la DGER et de la DGA
- le texte introductif de la Sous Directrice de POFEGTP
- la présentation du programme « se former en 2004 » de la DGER avec ses objectifs et priorités
- les acteurs du dispositif pour des informations ou aides individualisées

-les actions de formation :
- les actions nationales et régionales de la DGER

Ci-joint, en annexe, la structuration des programmes organisée en trois parties à partir de la nomenclature SAFO.

- les actions proposées par la DGA (lien avec le site FORMCO)
- les textes de références
- les informations programmes par les écoles organisatrices

-s'inscrire :

- **les modalités**
- **l'inscription** par téléchargement

Les informations relatives à l'inscription aux actions de formation (période, modalités) seront communiquées par voie de note de service et diffusées sur Nocia, en amont de la période d'inscription.

Toutes les informations mentionnées sur le site (www.educagri.fr) **porte sur la campagne à venir (2004) ainsi que sur la campagne en cours (2003).**

Nous vous remercions de veiller à assurer une large diffusion de cette note de service.

Le Directeur Général de l'Administration	Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche
Jean-Marie AURAND	Michel THIBIER

DOMAINES ET THEMES D'EPICEA

Annexe

P - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

01 Techniques administratives et juridiques
02 Autres techniques professionnelles

Q - MANAGEMENT ET COMMUNICATION

01 Management des ressources humaines
02 Langues étrangères
03 Techniques d'expression et de communication
04 Formation de formateurs

R - VIE SOCIALE ET CULTURELLE

01 Hygiène et sécurité
02 Développement personnel
03 Vie sociale des services

S - PREPARATION AUX CONCOURS

01 Préparation aux concours de niveau A
02 Préparation aux concours de niveau B
03 Préparation aux concours de niveau C

T - ADAPTATION A L'EMPLOI

01 Catégorie A
02 Catégorie B
03 Catégorie C

U - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

01 Maîtrise des outils
- Systèmes d'Information Géographiques
- Logiciels

02 Systèmes d'exploitation et communication
- Internet
- Systèmes d'exploitation

03 Analyse et développement : langages et méthodes
04 Serveurs, réseaux et maintenance informatique
05 Maîtrise des applications du Ministère

V - SCIENCES DE BASE

00 Sciences de base

W - DOMAINES SPECIFIQUES

01 Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles
- Forêt
- Le droit de l'eau
- Paysage
- Agriculture et environnement
- Gestion et entretien de la ressource
- Gestion des milieux naturels et de la faune sauvage

02 Exploitation et contexte international agricoles
- Contexte international
- Exploitation agricole

03 Aménagement du territoire, développement local et emploi
04 Entreprises industrielles et artisanales (filières)
05 Appui aux collectivités locales, conseil global et expertise technique
- Alimentation en eau potable
- Assainissement
- Techniques diverses
- Finances, réglementation et organisation

06 Protection du consommateur : qualité des produits, contrôle...

STRUCTURATION DES PROGRAMMES A PARTIR DE LA NOMENCLATURE SAFO

1e partie : l'agent professionnel dans son activité

Objectif 1 : Accompagner des agents accédant à de nouvelles fonctions
- 1.1 Les directeurs
- 1.2 Les CPE
- 1.3 Les ingénieurs
- 1.4 Les infirmières
- 1.5 Les AASU et les SASU
- 1.6 Les MI/SE
- 1.7 Les ATOSS

Objectif 2 : Renforcer les identités professionnelles des agents
- 2.1 Enseignants et formateurs
- 2.2 Les personnels ATOSS
- 2.3 Les délégations régionales
- 2.4 Les réseaux et correspondants
- 2.5 Les personnels d'encadrement des EPLEFPA

Objectif 3 : Accompagner les agents dans les démarches d'accès à de nouvelles conditions professionnelles

Objectif 4 : Permettre aux agents de mieux articuler projet personnel et projet professionnel
- 4.1 Bilan de compétences
- 4.2 Actions individuelles ou collectives

2e partie : L'établissement lieu d'activité de l'agent

Objectif 5 : Développer la fonction d'accueil des nouveaux arrivants

Objectif 6 : Développer les pratiques de travail collectif au sein des EPLEFPA
- 6.1 Le public dans les établissements
- 6.2 La prévention
- 6.3 Le management
- 6.4 Le projet d'établissement
- 6.5 Le PLF et le PRF
- 6.6 Le projet
- 6.7 L'exploitation agricole et l'atelier technologique
- 6.8 L'organisation opérationnelle des activités
- 6.9 La sécurité
- 6.10 L'intégration de l'établissement sur son territoire
- 6.11 Les risques majeurs

Objectif 7 : Développer la coopération internationale

Objectif 8 : Développer la mission d'insertion

Objectif 9 : Développer la mission de développement, expérimentation et recherche

3e partie : L'évolution du secteur d'activité de l'agent

Objectif 10 : Accompagner la mise en place de nouvelles formations

Objectif 11 : Accompagner la mise en place de la Validation des Acquis de l'Expérience

Objectif 12 : Développer l'usage des technologies informatiques et multimédias dans la formation
- 12.1 NTIC / établissement
- 12.2 NTIC / agent

Objectif 13 : Accompagner l'intégration des mesures législatives dans les formations